

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément à la réglementation en vigueur, en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre. ☐

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Champagne-Ardenne
21, rue Andrieux
CS 60033
51723 Reims Cedex
03 26 97 81 72
valentine.roland@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org
Suivez-nous sur [f](#) [i](#) [t](#) [i](#)

COMMUNE DE BOURMONT-ENTRE-MEUSE-ET-MOUZON

16 rue du Général Leclerc - Bourmont
52150 Bourmont-Entre-Meuse-et-Mouzon
03 25 01 16 46
mairie.bourmont@wanadoo.fr

FONDATION



► Je donne !

Pour la
restauration de

L'église Saint-Joseph de Bourmont

Haute-Marne

Collecte
patrimoine
religieux
75%
de réduction
d'impôt

Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Fondation du patrimoine - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique

Retrouvez
tous les projets sur

www.fondation-patrimoine.org

► Une église ouverte en permanence aux visiteurs depuis 2022 !

◆ ◆ LE PROJET

Située dans la commune déléguée de **Bourmont**, l'église est en proie à l'usure du temps et se dégrade. Lors d'une analyse, on constate au niveau du clocher et des murs d'importantes infiltrations.

En 2024, la commune a donc décidé de lancer une grande campagne de travaux sur le bâti et le clocher. Au niveau du chevet nord, les soubassements seront rejointoyés et deux glacis de pierres remplacés. Au niveau du clocher, le démoussage et la reprise des joints vont freiner les infiltrations.

◆ ◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE

L'église Saint Joseph a été conçue par les architectes langrois Henry Barbier et Charles Godard au XIXe siècle. Elancée, très homogène dans son programme architectural et décoratif, c'est un des plus beaux témoins de l'**architecture néo-gothique** en Haute-Marne.

◆ ◆ LA MOBILISATION

Une forte mobilisation anime tous les acteurs de la commune de Bourmont pour faire de l'église, un lieu de

passage et de rassemblement.

La paroisse continue à y organiser des cérémonies et des concerts. D'autres manifestations sont organisées par la commune et les associations locales telles que les **Journées Européennes du Patrimoine, la Nuit des Églises, la Nuit des Musées**.

Des travaux d'accessibilité extérieurs, réalisés en 2022, font de l'église Saint-Joseph la seule église de Bourmont à être praticable. La commune, la paroisse et l'Association « **Églises ouvertes de France** », ont passé cette même année, une convention pour **ouvrir l'église en permanence** aux visiteurs. Désormais, des **panneaux explicatifs** en trois langues ont été installés et de nombreux visiteurs français et étrangers font le déplacement tout au long de l'année.

Montant des travaux	52 860 €
Objectif de collecte	10 000 €
Début des travaux	Fin 2024



Crédit photos © Fondation du patrimoine

► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la restauration de L'église Saint-Joseph de Bourmont

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/53031

ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à Fondation du patrimoine, Champagne-Ardenne, BP 70289, 75867 PDC Paris 18, accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
L'église Saint-Joseph de Bourmont

Le montant de mon don est de

☐ 80 € ☐ 150 € ☐ 250 € ☐ 500 € ☐ _____ €

Raison sociale* : _____

Forme juridique* : _____ SIREN* : [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

Nom : _____

Adresse : _____

_____ Code postal : _____

Ville : _____ Pays : _____

E-mail : _____

*Informations obligatoires pour les entreprises

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	20 €	38 €	63 €	125 €
Réduction d'impôt de 75 % du don, dans la limite de 1 000 € par an et de 66 % au-delà.				
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
Réduction d'impôt de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).				
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
Réduction d'impôt de 60 % du montant du don jusqu'à 2 M€ et de 40 % au-delà, dans la limite de 20 000 € ou 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.				

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre ☐